

Rôle de la CES 2015-2019 – suivi : Coopération CES/Groupe des travailleurs du CESE (résolution)

Adoptée par le Comité exécutif de la CES des 28 et 29 octobre 2015

Pour les syndicats en Europe, les défis futurs sont énormes. Nous devons rétablir les droits des travailleurs et améliorer les conditions de vie et de travail de millions de travailleurs et de leurs familles, restaurer un dialogue social solide et une consultation structurée des partenaires sociaux sur des questions fondamentales telles que la gouvernance économique ou le semestre européen, et garantir les droits fondamentaux des personnes vivant en Europe.

Pour répondre dans un avenir proche à ces défis difficiles, il est nécessaire de définir une stratégie commune et de renforcer des alliances importantes pour le mouvement syndical à tous les niveaux, national et européen.

Lors du 13e Congrès de la CES, il a été convenu qu'un aspect important du renforcement du rôle et du fonctionnement de la CES au cours du mandat 2015-2019 porte sur une coopération plus étroite avec le Comité économique et social européen (CESE), et notamment avec le groupe des travailleurs. De nombreux membres du groupe des travailleurs du CESE viennent des confédérations nationales affiliées à la CES et sont membres du Comité exécutif de la CES.

Tenant compte des rôles différents des deux organisations, la CES et le groupe des travailleurs du CESE s'efforceront de trouver un terrain d'entente en matière de coopération, d'échange d'expériences et d'expertise.

Afin d'atteindre cet objectif commun :

- Le Président du groupe des travailleurs du CESE participera aux réunions du Comité de direction et du Comité exécutif de la CES ;
- Le Secrétaire général et/ou le Secrétariat de la CES seront régulièrement invités à prendre la parole aux réunions extraordinaires du groupe des travailleurs du CESE ainsi qu'à d'autres réunions consacrées à des questions spécifiques ;
- Les membres de la CES du groupe des travailleurs recevront les résolutions et documents approuvés par le Comité exécutif de la CES. Parallèlement, la CES informera ses membres sur les avis clés du CESE ;
- Le groupe des travailleurs du CESE encouragera des réunions et événements communs avec la CES ;
- Une réunion annuelle entre le Secrétariat de la CES et le Bureau du groupe des travailleurs du CESE aura lieu pour évaluer la collaboration mutuelle, discuter des priorités et de la programmation de l'année suivante, y compris, si possible, la coordination d'activités et d'événements ;
- Un échange mutuel d'informations sera organisé à propos des résultats d'études et de projets entrepris par la CES, l'ETUI et le groupe des travailleurs du CESE.